

---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la culture et de l'éducation**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 234 – Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal

(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 6, 7 et 8 décembre 2017, des 8 et 13 février et du 22 mars 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 4171-20180327

---

**QUÉBEC**

## TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 6 DÉCEMBRE 2017 .....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	2
AUDITION .....	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017 .....	4
AUDITION (suite) .....	5
TROISIÈME SÉANCE, LE VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2017 .....	7
AUDITION (suite) .....	8
QUATRIÈME SÉANCE, LE JEUDI 8 FÉVRIER 2018 .....	9
AUDITIONS (suite) .....	10
CINQUIÈME SÉANCE, LE MARDI 13 FÉVRIER 2018 .....	11
AUDITIONS (suite) .....	11
SIXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 22 MARS 2018 .....	13
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	13
REMARQUES FINALES .....	15

### ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Liste des documents déposés
- III. Procès-verbal de la séance de travail du 5 décembre 2017

Première séance, le mercredi 6 décembre 2017

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 234 – Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal (Ordre de l'Assemblée le 15 novembre 2017)

Membres présents :

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé), présidente

M. Carrière (Chapleau)

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, de recherche, de persévérance scolaire et d'alphabétisation et en matière d'éducation des adultes

M<sup>me</sup> David (Outremont), ministre responsable de l'Enseignement supérieur

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Iracà (Papineau)

M. Roberge (Chambly), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de science

M<sup>me</sup> Sauvé (Fabre)

M. Tanguay (LaFontaine), député présentant le projet de loi

Autres députés présents :

M. Khadir (Mercier)

M. Nadeau-Dubois (Gouin)

Intéressés (par ordre d'intervention) :

Université de Montréal :

M<sup>me</sup> Louise Roy, chancelière

M. Guy Breton, recteur

M. Alexandre Chabot, secrétaire général

Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal :

M. Jean Portugais, président

M<sup>e</sup> Denis Lavoie

M<sup>e</sup> Kathleen Cahill, conseillère juridique

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université :

- M. Louis Demers, conseiller
- M. Daniel Guitton, conseiller
- M. Hans Poirier, professionnel de recherche

Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal :

- M. Pierre G. Verge, président
- M<sup>me</sup> Françoise Guay, vice-présidente à la vie universitaire
- M. Michaël Séguin, vice-président aux relations intersyndicales

M. Samir Saul, professeur titulaire d'histoire

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 35, M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Tanguay (LaFontaine), M<sup>me</sup> David (Outremont), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. Roberge (Chambly) et M. Nadeau-Dubois (Gouin) font des remarques préliminaires.

À 13 heures, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

---

À 15 h 08, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu que la durée des auditions sera de 30 minutes, incluant l'exposé de 10 minutes des intéressés.

M. Khadir (Mercier) fait des remarques préliminaires.

**AUDITION**

La Commission entend l'Université de Montréal.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-083 (annexe II).

La Commission entend le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-084 (annexe II).

La Commission entend la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-085 (annexe II).

La Commission entend le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-086 (annexe II).

La Commission entend M. Saul.

À 17 h 26, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

L'audition se poursuit.

À 17 h 58, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Mathew Lagacé

\_\_\_\_\_  
Rita Lc de santis

ML/ag

Québec, le 6 décembre 2017

Deuxième séance, le jeudi 7 décembre 2017

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 234 – Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal (Ordre de l'Assemblée le 15 novembre 2017)

Membres présents :

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé), présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Carrière (Chapleau)

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, de recherche, de persévérance scolaire et d'alphabétisation et en matière d'éducation des adultes

M<sup>me</sup> David (Outremont), ministre responsable de l'Enseignement supérieur

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Iracà (Papineau)

M. Roberge (Chambly), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de science

M. Tanguay (LaFontaine), député présentant le projet de loi

Autre député présent :

M. Nadeau-Dubois (Gouin)

Intéressés (par ordre d'intervention) :

M. François Schiettekatte

Association des diplômés de l'Université de Montréal :

M. Jacques Girard, président

M. Francis Hogue, membre

M<sup>me</sup> Catherine Escojido, communication

Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal :

M. Denis Sylvain, président

M<sup>me</sup> Andréanne St-Gelais, secrétaire générale

M. Pierre Trudel, professeur, Centre de recherche en droit public, Faculté de droit de l'Université de Montréal

M<sup>me</sup> Audrey Laplante, professeure, Université de Montréal

Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal :

M<sup>me</sup> Jessica Bérard, coordonnatrice aux affaires universitaire

M. Simon Forest, secrétaire général

M. Pascal Lebel, conseiller politique

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 19 h 31, M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

#### **AUDITION (suite)**

La Commission entend M. Schiettekatte.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-087 (annexe II).

La Commission entend l'Association des diplômés de l'Université de Montréal.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-088 (annexe II).

La Commission entend l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-089 (annexe II).

La Commission entend M. Trudel.

La Commission entend M<sup>me</sup> Laplante.

La Commission entend la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-090 (annexe II).

À 22 h 25, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 8 décembre 2017, après les affaires courantes.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Louisette Cameron

\_\_\_\_\_  
Rita Lc de santis

LC/ag

Québec, le 7 décembre 2017



Troisième séance, le vendredi 8 décembre 2017

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 234 – Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal (Ordre de l'Assemblée le 15 novembre 2017)

Membres présents :

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé), présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation, de recherche, de persévérance scolaire et d'alphabétisation et en matière d'éducation des adultes

M<sup>me</sup> David (Outremont), ministre responsable de l'Enseignement supérieur

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Iracà (Papineau)

M. Roberge (Chambly), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de science

M<sup>me</sup> Samson (Iberville)

M. Tanguay (LaFontaine), député présentant le projet de loi

Autre député présent :

M. Nadeau-Dubois (Gouin)

Intéressés (par ordre d'intervention):

M. Guy Rocher, professeur émérite de sociologie, Université de Montréal

M<sup>me</sup> Nathalie Trépanier, professeure, Université de Montréal

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 09, M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

**AUDITION (suite)**

La Commission entend M. Rocher.

La Commission entend M<sup>me</sup> Trépanier.

À 12 h 59, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Louisette Cameron

\_\_\_\_\_  
Rita Lc de santis

LC/ag

Québec, le 8 décembre 2017

Quatrième séance, le jeudi 8 février 2018

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 234 – Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal (Ordre de l'Assemblée le 15 novembre 2017)

Membres présents :

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé), présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Carrière (Chapleau)

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur et de recherche

M<sup>me</sup> David (Outremont), ministre responsable de l'Enseignement supérieur

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Roberge (Chambly), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de science

Autre député présent:

M. Nadeau-Dubois (Gouin)

Intéressés (par ordre d'intervention) :

Association canadienne des professeures et professeurs d'université :

M. Robin Vose, président

M. Karl Bélanger, conseiller politique

Fédération des professionnelles – Confédération des syndicats nationaux :

M<sup>me</sup> Louise Briand, vice-présidente, secteur universitaire

M. Michel Seymour, professeur titulaire de l'Université de Montréal

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 27, M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

#### AUDITIONS (suite)

La Commission entend l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-091 (annexe II).

À 13 h 10, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

La Commission entend la Fédération des professionnelles – Confédération des syndicats nationaux.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-092 (annexe II).

La Commission entend M. Seymour.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-093 (annexe II).

À 13 h 12, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mardi 13 février 2018, à 10 heures.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Sabine Mekki

\_\_\_\_\_  
Rita Lc de santis

SM/ag

Québec, le 8 février 2018

Cinquième séance, le mardi 13 février 2018

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 234 – Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal (Ordre de l'Assemblée le 15 novembre 2017)

Membres présents :

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé), présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur et de recherche

M<sup>me</sup> David (Outremont), ministre responsable de l'Enseignement supérieur

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Roberge (Chambly), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'éducation, d'enseignement supérieur, de recherche et de science

M. Tanguay (LaFontaine), député présentant le projet de loi

M<sup>me</sup> Sauvé (Fabre)

Intéressés (par ordre d'intervention) :

M. Laurence McFalls, professeur titulaire accompagné, de M<sup>me</sup> Guylaine LeDorze, professeure, Faculté de médecine de l'Université de Montréal

Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec – CSN :

M. Sylvain Marois, vice-président

M. Jean Grenier, coordonnateur

---

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 32, M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

**AUDITIONS (suite)**

La Commission entend M. McFalls.

M<sup>me</sup> la présidente dépose le document coté CCE-094 (annexe II).

La Commission entend la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec – CSN.

M<sup>me</sup> la présidente dépose les documents cotés CCE-095 à CCE-097 (annexe II).

À 11 h 30, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire suppléante de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Carolyne Paquette

\_\_\_\_\_  
Rita Lc de santis

CP/ag

Québec, le 13 février 2018

Sixième séance, le jeudi 22 mars 2018

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 234 – Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal (Ordre de l'Assemblée le 15 novembre 2017)

Membres présents :

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé), présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Carrière (Chapleau)

M<sup>me</sup> David (Outremont), ministre responsable de l'Enseignement supérieur

M. Iracà (Papineau)

M<sup>me</sup> Lavallée (Repentigny) en remplacement de M<sup>me</sup> Samson (Iberville)

M. Rochon (Richelieu) en remplacement de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M<sup>me</sup> Sauvé (Fabre)

M. Tanguay (LaFontaine), député présentant le projet de loi

Autre participante :

Université de Montréal :

M. Guy Breton, recteur

M. Alexandre Chabot, secrétaire général

---

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 03, M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la secrétaire informe la Commission des remplacements.

### ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Le préambule est adopté.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : M. Tanguay (LaFontaine) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Chabot de prendre la parole.

L'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

Articles 3 à 11 : Les articles 3 à 11 sont adoptés.

Article 12 : M. Tanguay (LaFontaine) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 12, amendé, est adopté.

Articles 13 à 21 : Les articles 13 à 21 sont adoptés.

Article 22 : Après débat, l'article 22 est adopté.

Article 22.1 : M. Tanguay (LaFontaine) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 22.1 est donc adopté.

Article 23 : L'article 23 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.



**REMARQUES FINALES**

M<sup>me</sup> Lavallée (Repentigny), M. Rochon (Richelieu), M<sup>me</sup> David (Outremont) et M. Tanguay (LaFontaine) font des remarques finales.

Il est convenu de permettre à M. Rochon (Richelieu) de poursuivre ses remarques finales.

Il est convenu de permettre à M. Tanguay (LaFontaine) de poursuivre ses remarques finales.

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) fait des remarques finales.

À 15 h 52, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire par intérim de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Louisette Cameron

\_\_\_\_\_  
Rita Lc de santis

LC/ag

Québec, le 22 mars 2018

## **ANNEXE I**

### **Amendements adoptés**

# Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal

Am 1  
art 2

## Amendement PL n° 234

### Article 2

Modifier le paragraphe 2° de l'article 2 du projet de loi :

- 1° par le remplacement de « commerciale ou professionnelle, susceptible » par « commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles »;
- 2° par la suppression de « Les relations ou intérêts de nature philanthropique d'une personne ne sont pas pris en compte dans sa qualification de membre indépendant. ».

accepté  


**Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal**

Am 2  
art 12

**Amendement PL n° 234**

**Article 12**

Modifier l'article 12 du projet de loi par le remplacement du paragraphe 1° par le suivant :

« 1° par la suppression, dans le paragraphe c, de « et la discipline universitaire, »; »

adopté  
M

# Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal

Am 3  
art. 22.1

## Amendement PL n° 234

### Article 22.

Insérer, après l'article 22 du projet de loi, le suivant :

« **22.1.** Les règlements concernant la discipline universitaire de l'assemblée universitaire visés par une clause d'une convention collective liant une association de salariés accréditée et l'Université de Montréal sont réputés être des règlements du conseil de l'université après l'entrée en vigueur de la présente loi. Une telle clause continue de s'appliquer aux règlements concernant la discipline universitaire tant et aussi longtemps qu'une telle convention collective demeure applicable.

Aux fins de l'application d'une telle clause, les parties doivent exercer leurs droits de bonne foi, et ce, notamment afin de permettre l'adoption et l'application d'une politique et d'un processus disciplinaire transparents et équitables envers tous les membres de la communauté de l'Université de Montréal, notamment, en matière de harcèlement et de violences à caractère sexuel. ».

adapte  
[Signature]

## **ANNEXE II**

### **Liste des documents déposés**

## Liste des documents déposés

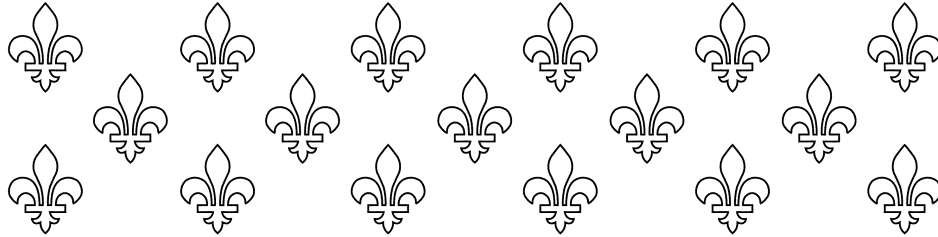
Université de Montréal. [Mémoire sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] Novembre 2017. 31 p. Déposé le 6 décembre 2017.	CCE-083
Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal. [Mémoire sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] 5 décembre 2017. Pagination multiple. Déposé le 6 décembre 2017.	CCE-084
Fédération québécoise des professeurs et professeures d'université. [Mémoire sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] Décembre 2017. 14 p. Déposé le 6 décembre 2017	CCE-085
Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal. [Mémoire sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] 1 <sup>er</sup> décembre 2017. 9 p. Déposé le 6 décembre 2017.	CCE-086
Schiettekatte, François. [Mémoire sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] 6 décembre 2017. 7 p. Déposé le 7 décembre 2017.	CCE-087
Association des diplômés de l'Université de Montréal. <i>Mémoire portant le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.</i> 6 décembre 2017. 8 p. Déposé le 7 décembre 2017.	CCE-088
Association générale des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal. [Avis sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] Décembre 2017. 17 p. Déposé le 7 décembre 2017.	CCE-089
Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. [Mémoire sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] 1 <sup>er</sup> décembre 2017. 28 p. Déposé le 7 décembre 2017.	CCE-090
Association canadienne des professeures et professeurs d'université. <i>Mémoire concernant le projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.</i> 7 février 2018. 151 p. Déposé le 8 février 2018.	CCE-091
Fédération des professionnelles de la Confédération des syndicats nationaux. [Mémoire sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] 6 décembre 2017. 11 p. Déposé le 8 février 2018.	CCE-092
Seymour, Michel. [Mémoire sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] 6 décembre 2017. 3 p. Déposé le 8 février 2018.	CCE-093
McFalls, Laurence. <i>Mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation de l'Assemblée nationale dans le cadre des auditions des intéressés à propos du projet de loi d'intérêt privé 234.</i> 13 février 2018. Pagination diverse. Déposé le 13 février 2018.	CCE-094

- Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN). *Avis sur le PL 234 modification de la Charte de l'Université de Montréal*. Février 2018. 10 p. Déposé le 13 février 2018. CCE-095
- Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal. *Addenda au mémoire du projet de loi 234 modifiant la Charte de l'Université de Montréal*. 6 février 2018. 7 p. Déposé le 13 février 2018. CCE-096
- Syndicat des professeurs et professeurs de l'Université Laval. [Mémoire sur le projet de loi n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal.] 3 décembre 2017. 3 p. Déposé le 13 février 2018. CCE-097



## **ANNEXE III**

**Procès-verbal de la séance de travail du 5 décembre 2017**



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de la culture et de l'éducation**

### **Procès-verbal**

**de la séance de travail du 5 décembre 2017**

Organiser les travaux de la Commission relativement au projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal

Séance de travail du mardi 5 décembre 2017

Objet : Organiser les travaux de la Commission relativement au projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal

Membres présents :

M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé), présidente

M. Birnbaum (D'Arcy-McGee)

M. Carrière (Chapleau)

M. Cloutier (Lac-Saint-Jean)

M. Habel (Sainte-Rose)

M. Hardy (Saint-François) en remplacement de M. Ouellette (Chomedey)

M. Roberge (Chambly)

M<sup>me</sup> Samson (Iberville)

M<sup>me</sup> Sauvé (Fabre)

M. Tanguay (LaFontaine), député présentant le projet de loi

Autres personnes présentes :

M<sup>me</sup> Annabelle Blackburn, attachée politique, Cabinet du leader du deuxième groupe d'opposition

M. Vincent Boulay, boursier, Fondation Jean-Charles Bonenfant

M<sup>me</sup> Laurie Comtois, conseillère politique, Cabinet du leader parlementaire de l'opposition officielle

M<sup>me</sup> Aurélie Gagnon, recherchiste, Service de recherche et des communications, Parti libéral

M<sup>me</sup> Mélissa Huot-Gallien, attachée politique, Cabinet du leader parlementaire du gouvernement

M. Alex Perreault, recherchiste, Service de recherche, Parti Québécois

M. Jean-Benoît Ratté, recherchiste, Service de recherche, Coalition avenir Québec

---

La Commission se réunit à la salle 3.31 de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 02, M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) déclare la séance ouverte.

M<sup>me</sup> la présidente rappelle l'objet de la séance de travail

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M<sup>mes</sup> Blackburn, Comtois, Gagnon et Huot-Gallien, ainsi qu'à MM. Boulay, Perreault et Ratté d'assister à la séance de travail.

M<sup>me</sup> la présidente rappelle les règles de fonctionnement d'une motion de forme.

M. Tanguay (LaFontaine) propose la motion suivante :

« QUE, dans le cadre de l'étude du projet de loi d'intérêt privé n°234, Loi modifiant la Charte de l'Université de Montréal, la durée maximale de l'audition du requérant et de chaque intéressé soit de 15 minutes, soit 7 minutes 30 secondes pour l'exposé du requérant et des intéressés et 7 minutes 30 secondes pour l'échange avec les membres de la commission partagées ainsi : 3 minutes 45 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 2 minutes 15 secondes pour l'opposition officielle et 1 minute 30 secondes pour le deuxième groupe d'opposition.

Qu'à cette fin la Commission entende les intéressés dans l'ordre suivant:

- Le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal;
- La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université;
- Le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Montréal;
- La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal;
- M. François Schiettekatte, professeur titulaire à la Faculté des arts et des sciences du département de physique de l'Université de Montréal;
- L'Association des diplômés de l'Université de Montréal;
- L'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente ;
- Le Centre de recherche en droit public – Faculté de droit;
- L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université;
- La Fédération des professionnels – Confédération des syndicats nationaux ;
- M<sup>me</sup> Audrey Laplante, professeure, Membre de l'assemblée universitaire de l'Université de Montréal;
- M. Laurence McFalls, professeur titulaire, Université de Montréal;
- M. Adrian L. Burke, professeur d'archéologie, département d'Anthropologie;

- M. Guy Rocher, professeur émérite de sociologie;
- M<sup>me</sup> Nathalie Trépanier, professeur titulaire;
- M. Michel Seymour, professeur titulaire, Département de philosophie;
- Association of University of New Brunswick Teachers;
- La Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN);
- M. Saul Samir, professeur d'histoire à l'Université de Montréal.

QUE l'organisation des travaux soit confiée au comité directeur de la Commission, notamment l'aménagement de l'horaire selon les éventuelles demandes de changements des personnes et des organismes.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Birnbaum (D'Arcy-McGee), M. Carrière (Chapleau), M. Habel (Sainte-Rose), M. Hardy (Saint-François), M<sup>me</sup> Sauvé (Fabre) et M. Tanguay (LaFontaine) - 6.

Contre : M. Cloutier (Lac-Saint-Jean) et M. Roberge (Chambly) - 2.

Abstention : M<sup>me</sup> de Santis (Bourassa-Sauvé) - 1.

La motion est adoptée.

À 16 h 22, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 6 décembre 2017, après les affaires courantes.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Mathew Lagacé

\_\_\_\_\_  
Rita de Santis

ML/ag

Québec, le 5 décembre 2017